



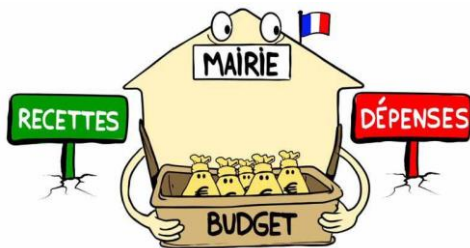
DOMART SUR LA LUCE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Le Budget communal.

Lors de la réunion de conseil du Mardi 17 Avril 2018, le Budget communal faisait l'essentiel de la réunion. Après l'adoption du compte Administratif, le budget de l'année à venir a été présenté par M. le Maire. Le Budget Primitif 2018 a été adopté dans son intégralité... Un budget qui se veut ambitieux afin de finaliser notamment quelques projets d'investissement : chemin du tour de ville, mise aux normes de l'assainissement des 2 classes de l'école maternelle (Installation de cabinet de toilette à l'intérieur des classes), réalisation d'un atelier pour l'employé municipal dans l'ancien garage de la poste... Et pour se faire après un diagnostic éclairé du centre des finances publiques de Moreuil, le conseil a décidé de recourir à l'emprunt, la bonne gestion des finances de ces dernières années le permettant sans mettre en danger l'avenir !

Les principaux chiffres à retenir !



Le Compte Administratif de l'année 2017 a été approuvé.
Résultat cumulé en Dépenses : 378 018 € (Fonctionnement et Investissement)
Résultat cumulé en Recettes : 497 687 € (Fonctionnement et investissement)
Excédent de Fonctionnement reporté : 43 385 € soit en cumul avec les résultats antérieurs : 162 441 €.

Budget Primitif 2018

Dépenses de fonctionnement : 351 102 €

Dépenses d'investissement : 236 813 €

TOTAL du BUDGET : 587 915 €

Vote des 4 Taxes : A l'unanimité, le Conseil décide de les maintenir aux mêmes taux qu'en 2017.

Soit :

- 22,07 % pour la Taxe d'Habitation
- 11,40 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- 30,97% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés du Non Bâties
- 19,89 % pour CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

LES TRAVAUX PRÉVUS DANS LA COMMUNE.

Chemin du tour de ville

Réfection du chemin du tour de ville

Il sera refait en « bicouche » sur les quelques 820 mètres, c'est-à-dire sa totalité.

Le prix de la réfection est de 50 000 € !

La commune réfléchit aux mesures à mettre en place pour éviter sa détérioration prématurée et la vitesse de circulation sur ce chemin communal bien pratique pour beaucoup d'entre vous, du fait de l'intense

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domartsurlaluce@orange.fr Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81

Directeur de Publication : BINET Frederic

Directeur de Rédaction : WALLET Jacky (et Yves CARON)

circulation sur l'axe principal qui traverse notre commune et qui pose déjà beaucoup de soucis aux riverains (Chaussée dégradée notamment). !.

La date des travaux n'est pas encore fixée, mais la commune espère qu'ils seront réalisés pour l'Automne prochain.

Assainissement des Classes de l'École

Mise en place d'un assainissement règlementaire concernant les classes de l'école et du logement communal pour un coût de 27 205 € (travaux de plomberie compris).

Nous profiterons également, dans un souci de sécurité pour les enfants, de l'abattage des arbres, l'enlèvement des racines et la réfection du bitume à cet emplacement de la cour pour un coût de 9 348 €. Les travaux en principe seront réalisés durant les vacances scolaires de l'Été prochain !

Atelier de l'Agent Communal

Pour l'amélioration des conditions de travail de l'agent Communal, il est décidé d'aménager le "Garage de la poste" en atelier digne de ce nom. Dans un premier temps une dalle de béton au sol sera coulée pour un coût de 2 616€. Il restera ensuite à procéder à quelques aménagements pour le rendre fonctionnel (Electricité, luminosité intérieure...).

JUST : LA MUTUELLE COMMUNALE DE NOMBREUSES MUNICIPALITES !

Notre commune et la mutuelle JUST ont signé un partenariat

Vous pouvez dès à présent bénéficier d'excellentes prestations et de tarifs adaptés !

Ce dispositif s'adresse à tous, jeunes, sans emploi, actifs, seniors, agriculteurs, professions libérales, commerçants et artisans ou toute personne souhaitant améliorer sa couverture maladie complémentaire, à moindre coût.

Les personnes intéressées peuvent contractualiser librement et directement avec la mutuelle en présentant un justificatif de domicile.

N'hésitez pas à venir vous renseigner le Vendredi 01 Juin à 18h00 à la Salle des Fêtes. Un conseiller répondra à toutes vos interrogations. (Voir l'invitation jointe au bulletin).



En tant que Coordonnateur du dernier recensement, je tiens à remercier Sophie, l'agent recenseur mais aussi la grande majorité de la population qui a « joué le jeu » lors du dernier recensement !

2 ou 3 personnes récalcitrantes nous ont empêché d'atteindre les 100 % de sondés.

Les chiffres réels de la population ne seront disponibles qu'en 2020... Mais il est à noter que la population est en baisse (- 20 habitants environ). !

Festivités à venir

- | | |
|---------------------|--|
| 26 ,27 et 28 Mai : | Fête Municipale et réderie (Municipalité et association des Ulysses) |
| Samedi 16 Juin : | Concours de Pétanque (Association des Ulysses) |
| Dimanche 24 Juin : | Cochon grillé (Amicale des Aînés) |
| Samedi 30 Juin : | Domartopette : marche classique et marche nordique ouvertes à tous (Club Gardons la Forme) |
| Samedi 07 Juillet : | Concours de pêche (Chés Pêcheux d'Zentailles) |

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domartsurlaluce@orange.fr Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81

Directeur de Publication : BINET Frederic

Directeur de Rédaction : WALLET Jacky (et Yves CARON)

Décès et Naissance dans notre commune depuis le début de l'année 2018.

Ils (Elles) nous ont quittés : Philippe HORDE (15/01), Lorenzo SCISCIA (12/04), Marguerite HORDE Ep RIBEIRO (15/04), Fernand SOUDEY (20/04), Dominique GARNIER (03/05).

Ils sont né(e)s : Lily GOLAIN (04/04) et Nolan DHEILLY (25/04)

Urbanisme

Pour rappel le règlement du PLU (qui sera ré-ouvert dans les mois à venir pour de petites modifications) rend obligatoire avant d'entreprendre toutes constructions, pour notamment les travaux de pose de clôtures, de portails ou d'implantation de bâtiments de plus de 5 m²; une demande de travaux (déclaration préalable) voir un permis de construire (au-dessus des 20 m²). N'hésitez pas d'ailleurs, à venir vous renseigner en Mairie avant d'entreprendre vos travaux.

Certains concitoyens ont semble-il était surpris que la Mairie fasse des contrôles, mais un règlement est fait pour être appliqué et les services de l'Etat se chargent de nous le rappeler !

Une Commission Impôts (composée de membres extérieurs au conseil Municipal) se réunit une fois par an pour examiner les différents dossiers.

Pour quelques administrés, il est toujours temps de régulariser une situation existante !

Sur un autre sujet, le rejet d'eaux usées est absolument interdit dans les caniveaux du village, la majorité des habitations concernées ont fait le nécessaire pour être en conformité, mais d'autres tardent et seront contactées rapidement. Il avait pourtant été demandé aux personnes qui rencontraient des problèmes de contacter la Mairie.

Les derniers bâtiments municipaux seront quant à eux aux normes vraisemblablement à la fin de l'Eté !

Divers vie quotidienne



Les boîtes aux lettres appliquées sur les façades d'habitations et débordant sur la voie publique représentent un danger pour les passants. Dans un souci de sécurité il est demandé aux habitants concernés de modifier leur boîte ou de la changer par l'installation d'une boîte plate réglementaire.

Là aussi la Mairie est maintenant aux normes au point de vue « accessibilité » notamment comme beaucoup sans doute ont dû le remarquer.

L'Etang communal et ses pêcheurs



Désireux de sauvegarder et de protéger le patrimoine communal local la commune met à disposition ses terres (pour une association de chasse, les Ulysses) et une association de pêche (Chés Pêcheurs d'Zentailles), et ceci à titre gracieux.

Aussi la commune remercie les pêcheurs et leur Président José SLOOT ; qui avec l'aide de quelques bénévoles de l'association, je ne citerais que Gilles et Dominique Mazurier, qui ont pris en charge l'entretien de ce lieu qui se veut reposant et ouvert à tous les Domedardiens

notamment. Bien sûr pour y pêcher il faudra prendre sa carte de pêche !

Attention si vous y emmener vos enfants de ne pas les laisser sans surveillance.

A noter que la peupleraie a également été entretenue (côté étang et coté Stade de football) avec une taille, l'avant dernière sans doute afin que ces peupliers ressemblent à des peupliers dans quelques années.

A savoir qu'une taille de ces quelques 1200 peupliers représente une dépense de 6000 € !



Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domartsurlaluce@orange.fr Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81

Directeur de Publication : BINET Frederic

Directeur de Rédaction : WALLET Jacky (et Yves CARON)

Notre employé Municipal

Peter COUSIN est désormais bien intégré dans la commune, amateur de belles mécaniques (des motos notamment) ce bricoleur par passion, ne sait pas rester sans rien faire... aussi peut on lui confier des tâches très diversifiées !



Des petites réalisations qui sont peut être passées inaperçues, mais qui témoignent de ses capacités à créer quelques choses avec ses mains. Il adore travailler le bois notamment !



M.COUSIN vient dernièrement de terminer une formation pour l'utilisation

des produits de traitement.

Sa formation a été validée avec un 20/20 par la chambre d'Agriculture.!

Les quelques mauvaises herbes aux endroits où il est encore autorisé de traiter (Cimetière et terrain de sport) ne devraient pas lui résister, même si en tant que parfait écolo il préfère le désherbage manuel !

A ce sujet : notre commune essaie de respecter les normes en vigueur, donc soyez indulgents si quelques mauvaises herbes envahissent vos trottoirs, ces dernières d'ailleurs n'ont jamais fait de mal à personne Et si vraiment elles vous gênent détruisez les manuellement à l'huile de coude par exemple, la nature vous sera reconnaissante.

Notre employé aussi courageux soit-il, ne peut pas à lui tout seul détruire toutes ses mauvaises herbes en cette période de fortes pousses !

Le comité des fêtes va recruter.

En Septembre prochain lors de la prochaine Assemblée Générale, le comité des fêtes (composé selon les statuts de 7 membres dont 4 du conseil municipal) verra 2 de ses membres arrêter leur activité.

La Présidente actuelle Martine dont le bénévolat n'est plus à démontrer et Fanny qui quitte le village.

A cela il faut ajouter 2 membres du conseil qui pour des raisons professionnelles ne sont quasiment plus disponibles !

Le Comité des Fêtes, c'est avant tout une équipe de bénévoles qui consacrent une partie de leur temps libre pour concevoir, mais aussi réaliser, des manifestations d'intérêt public aussi diverses que variées sur la commune.

Aussi si vous le souhaitez, n'hésitez pas à venir rejoindre cette équipe...très diminuée.

A savoir qu'au sein du Comité des Fêtes, tout bénévole a deux fonctions principales : une fonction consultative et une fonction active.

Consultative, d'une part, puisque toutes les décisions sont prises en commun à la majorité absolue. Ainsi, chacun peut exprimer ses avis, opinions ou projets lors des assemblées réunissant l'ensemble des membres.

Active, d'autre part, puisque chaque bénévole contribue à sa façon à la préparation et au bon déroulement des activités en fonction de ses capacités et surtout en fonction de ses envies.

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domartsurlaluce@orange.fr Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81

Directeur de Publication : BINET Frederic

Directeur de Rédaction : WALLET Jacky (et Yves CARON)